

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Moriz Medizintechnik Luxemburg ..... 152928



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3186

27 décembre 2011

# **SOMMAIRE**

2 BB-IDI S.A152903	MusiRent-Lux Sàrl152928
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.	Novenergia III General Partner S.A152926
152921	Palos S.A
Bella Due S.à.r.l	Sculptor Holdings S.à r.l
BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à	Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l152890
r.l	Subtone Investments S.à r.l152906
BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à	TCA Opportunity Investments S.à r.l 152899
r.l	Tilinvest S.A152892
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	Toitures des Trois Frontières152892
	Torem S.A152914
CCP Acquisition II - End S.à r.l	Transalliance Europe
CCP Acquisition III - End S.à r.l152923	Triton III LuxCo B 15 S.à r.l152928
CCP Holdings I - End S.à r.l	Trustee International Company S.A 152896
CCP Holdings II - End S.à r.l	Tucalibis S.A152902
CCP Holdings III - End S.à r.l	Ugos S.A. SPF
CEHTRA Europe S.à r.l	Van Dale Holding S.A152904
Ecolab Lux 4 S.à r.l	Venables (Luxembourg) Sàrl152903
E. De Nil & Cie	Vertbois Sàrl
Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle152905	Violet Investment S.A
Gioca S.A	Visualsound S.A152904
HN 2 A.G	VLG Consulting S.à r.l
HN 2 A.G	V-Lux S.A
HN 2 A.G	V-Lux S.A152903
HN 2 A.G	V-Lux S.A152903
HN 2 A.G	VTF International S.A
Immobilière Calberg152893	Wandsworth S.A152905
Isolation Benelux S.à r.l152884	Weerts Development Company S.A 152905
Limited Brands International S.à r.l 152882	Willow Investment S.à r.l152913
Line2Line S.A	WP International IV S.à r.l152913
LinguaLux	WP International V S.à r.l152914
Luxvelo S.A	XGo152902
Marbrerie SCHIFFER S.A	Yoko Investments S.à r.l152921



# Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 136.051.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Limited (Overseas) Holdings LP, a limited partnership governed by the laws of Alberta (Canada), having its office at Windward 1, Regatta Office Park, P.O. Box 897, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands and registered with the Province of Alberta under number LP12878237, represented by its general partners, Limited (Overseas), Inc. and Overseas Holdings, Inc.,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 10, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Limited Brands International S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 136 051, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated January 29 th , 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 568, on March 6 th , 2008 (the "Company"), and amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 28 th , 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 885, on May 3 rd , 2011.
- II. The Company's share capital is set at eighty-four million four hundred and ninety-two thousand one hundred and ninety-seven US Dollars (USD 84,492,197.-) represented by sixty-five million nine hundred and twenty-one thousand nine hundred and seventy-six (65,921,976) shares without nominal value.
- III. The sole shareholder resolved to decrease the share capital by an amount of eighty-three million four hundred and ninety-two thousand one hundred and ninety-seven US Dollars (USD 83,492,197.-) in order to bring it from its present amount of eighty-four million four hundred and ninety-two thousand one hundred and ninety-seven US Dollars (USD 84,492,197.-) down to one million US Dollars (USD 1,000,000.-) by:
- absorption of the Company's losses for an amount of nineteen million three hundred and thirty thousand six hundred and fifty-one US Dollars and thirty-one cents (USD 19,330,651.31);
- reimbursement to the sole shareholder of an amount of six million four hundred and two thousand three hundred and eighty-one US Dollars (USD 6,402,381.-);
  - allocation of an amount of sixty-nine US Dollars cents (USD 0.69) to the Company's legal reserve, and;
- allocation of an amount of fifty-seven million seven hundred and fifty-nine thousand one hundred and sixty-four US Dollars (USD 57,759,164.-) to the share premium account,

without cancellation of shares, the share capital of one million US Dollars (USD 1,000,000) being hence represented by sixty-five million nine hundred and twenty-one thousand nine hundred and seventy-six (65,921,976) shares without nominal value.

- IV. The sole shareholder further resolved to cancel sixty-four million nine hundred and twenty-one thousand nine hundred and seventy-six (64,921,976) shares without decreasing the Company's share capital, the share capital of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) being hence represented by one million (1,000,000) shares without nominal value.
- V. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:
- "Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at one million US Dollars (USD 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares without nominal value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof The present notarial deed was drawn up in Echternach On the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Limited (Overseas) Holdings LP, une société en commandite, constituée selon les lois d'Alberta (Canada), ayant son siège social à Windward 1, Regatta Office Park, P.O. Box 897, Grand Cayman KY1-1103, lles Caïmans et enregistrée auprès de la Province d'Alberta, sous le numéro LP 12878237, représentée par ses associées commandités Limited (Overseas), Inc. et Overseas Holdings, Inc.,

ici représentée par Mademoiselle Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2011.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Limited Brands International S.à r.l.", ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136 051, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568, le 6 mars 2008 (la "Société"), et modifié pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 885, le 3 mai 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 84.492.197,-) représenté par soixante-cinq millions neuf cent vingt-et-un mille neuf cent soixante-seize (65.921.976) parts sociales sans valeur nominale.

- III. L'associée unique a décidé de réduire le capital social par un montant de quatre-vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 83.492.197,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 84.492.197,-) à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) par:
- absorption des pertes de la Société d'un montant de dix-neuf millions trois cent trente mille six cent cinquante-etun dollars américains et trente-et-un cents (USD 19.330.651,31);
- remboursement à l'associée unique d'un montant de six millions quatre cent deux mille trois cent quatre-vingt-un dollars américains (USD 6.402.381,-);
  - allocation d'un montant de soixante-neuf cents (USD 0,69) à la réserve légale de la Société;
- allocation d'un montant de cinquante-sept millions sept cent cinquante-neuf mille cent soixante-quatre dollars américains (USD 57.759.164,-) au compte de prime d'émission,

sans annulation de parts sociales, le capital social d'un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) étant représenté par soixante-cinq millions neuf cent vingt-et-un mille neuf cent soixante-seize (65.921.976) parts sociales sans valeur nominale.

- IV. L'associée unique a ensuite décidé d'annuler soixante-quatre millions neuf cent vingt-et-un mille neuf cent soixante-seize (64.921.976) parts sociales sans réduire le capital social de la Société, le capital social d'un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) étant représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sans valeur nominale.
- V. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:
- "Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) étant représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.



Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (s.): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159837/116.

(110185866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

# Isolation Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 128.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18 novembre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011159594/14.

(110184855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of October, before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Shareholdesr of Sculptor Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 111.786, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 28 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 346 of 16 February 2006 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 1 September 2010 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy-of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2201 of 16 October 2010.

# THERE APPEARED:

OZ Asia Master Fund Ltd, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting in its capacity as shareholder of the Company,

OZ Europe Master Fund Ltd, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting in its capacity as shareholder of the Company,

OZ Global Special Investments Master Fund Ltd, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting in its capacity as shareholder of the Company,

OZ Master Fund Ltd, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting in its capacity as shareholder of the Company,

OZ Special Master Fund Ltd, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting in its capacity as shareholder of the Company,

All together representing the entire issued capital of the Company (the "Shareholders"),

hereby represented by Mr. Cédric BRADFER, private employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholdesr, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:



- I. The issued share capital of the Company is set at Fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.-) represented by a total of one hundred fifty-five (155) shares, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-);
  - II. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
  - III. The agenda of the Meeting is worded as follows:
  - (a) change of registered address of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 3, first and second paragraphs, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
  - (c) delegation of powers;
  - (d) miscellaneous.
  - IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholders resolve to move the registered office from its current address 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

#### Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolve to amend the article 3, first and second paragraphs, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers."

# Third resolution

The shareholders resolve to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred euro.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in [-], on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

# Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'octobre, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Sculptor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.786, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 346 du 16 février 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1 septembre 2010, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 2201 du 16 octobre 2010.

#### **ONT COMPARU:**

OZ Asia Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant en sa qualité d'associé de la Société,



OZ Europe Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant en sa qualité d'associé de la Société,

OZ Global Special Investments Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant en sa qualité d'associé de la Société,

OZ Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant en sa qualité d'associé de la Société,

OZ Special Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant en sa qualité d'associé de la société,

Tous ensemble représentant l'entièreté du capital social de la Société (les «Associés»),

ici représentés par Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signé se ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés, représentés comme déclaré ci-dessus, prennent note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) représenté par un total de cent cinquante-cinq (155) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de cent euro (EUR 100,-);
  - II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;
  - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:
  - (a) modification du siège social de la Société;
- (b) modification subséquente de l'article 3, premier et deuxième paragraphes, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;
  - (c) délégation des pouvoirs;
  - (d) divers.
  - IV. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

Les associés décident de changer l'adresse du siège social de la société du 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

# Deuxième résolution

Suite à la résolution, les associés décident de modifier l'article 3, premier et deuxième paragraphes, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance.»

# Troisième résolution

Les associés décident d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions cidessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

# Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent euros.

# Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: C. BRADFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46668. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159302/148.

(110184822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: CAD 42.001,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.668.

In the year two thousand and eleven, the twenty-ninth day of August, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of CAD 42,000.- (the Company). The Company has been incorporated on August 26, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

#### THERE APPEARED:

BlackRock Corporate High Yield Fund III, Inc., a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, United States of America,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each to forty-two thousand and one Canadian Dollars (CAD 42,001.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) having the same rights and obligations as the existing shares.
  - 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash.
- 3. Subsequent amendment to the article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Citco Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.
  - 5. Miscellaneous.
  - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

# First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each to forty-two thousand and one Canadian Dollars (CAD 42,001.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) having the same rights and obligations as the existing shares.

# Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:



#### Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new share having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to two hundred twenty-five thousand Canadian Dollars and twentyfive cents (CAD 225,000.25) to be allocated as follows:

- one Canadian Dollar (CAD 1.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- two hundred twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine Canadian Dollars and twenty-five cents (CAD 224,999.25) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of twenty-five thousand Canadian Dollars and twenty-five cents (CAD 225,000.25) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 5.1. The share capital is set at forty-two thousand and one Canadian dollars (CAD 42,001.-), represented by forty-two thousand and one (42,001) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each."

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Alter Domus Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois d'août, par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de CAD 42.000,- (la Société). La Société a été constituée le 26 août 2011 suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

#### A COMPARU

BlackRock Corporate High Yield Fund III, Inc., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à quarante-deux mille un dollar canadiens (CAD 42.001,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.



- 2. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y faire figurer l'augmentation du capital social spécifiée au point 1.
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Citco Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.
  - 5. Divers.
  - III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à quarante-deux mille un dollar canadiens (CAD 42.001,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

#### Souscription — Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent vingt-cinq mille dollars canadiens et vingt-cinq cents (CAD 225.000,25), devant être affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de un dollar canadien (CAD 1,-) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de deux cent vingt-quatre mille neuf cent quatre vingt-dix-neuf dollars canadiens et vingt-cinq cents (CAD 224.999,25) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent vingt-cinq mille dollars canadiens et vingt-cinq cents (CAD 225.000,25) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnait expressément.

# Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts pour y faire figurer les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille un dollars canadiens (CAD 42.001,-), représenté par quarante-deux mille une (42.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.»

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Citco Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €



#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011159665/157.

(110185622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

# Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 131.743.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of October, before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 131.743, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 6 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2355 of 19 October 2007 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 1 September 2010 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy-of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2195 of 15 October 2010.

#### THERE APPEARED:

Sculptor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 111.786 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Cédric BRADFER, private employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

- I. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by a total of five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-);
  - II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
  - III. The agenda of the Meeting is worded as follows:
  - (a) change of registered address of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
  - (c) delegation of powers;
  - (d) miscellaneous.
  - IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

# First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

#### Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers."

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any



publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred euro (EUR 700).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'octobre, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.743, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 Septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 2355 du 19 octobre 2007 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1 septembre 2010, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 2195 du 15 octobre 2010.

#### A COMPARU:

Sculptor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.786 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un total de cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de vingt-cinq euro (EUR 25,-);
  - II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;
  - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:
  - (a) modification du siège social de la Société;
- (b) modification subséquente de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;
  - (c) délégation des pouvoirs;
  - (d) divers.
  - IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.»



#### Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions cidessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46667. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159306/130.

(110184823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Tilinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.827.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 septembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Transfert de siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.
- 2. Transfert de l'adresse professionnelle de José Correia, Christophe Davezac et Géraldine Schmit, Administrateurs de catégorie B au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159365/15.

(110185397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Toitures des Trois Frontières, Société Anonyme.

Siège social: L-4967 Clemency, 43A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 55.870.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 9/11/2011.

**TOITURES DES TROIS FRONTIERES** 

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2011159366/12.

(110184739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.



# Immobilière Calberg, Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, rue Principale. R.C.S. Luxembourg B 164.763.

#### **STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Monsieur André TRIOLET, chef-comptable, né le 19 février 1959 à Grand-Halleux (Belgique), demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, ici représenté par Madame Myriam FRANCQ, ci-après nommée, en vertu d'une procuration sous seing privée, lui délivrée à Luxembourg le 26 octobre 2011; et
- 2. Madame Myriam FRANCQ, expert-comptable, née le 25 décembre 1953 à Eupen (Belgique), demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de IMMOBILIERE CALBERG.

Le siège social est établi à Binsfeld, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet principal l'acquisition, la rénovation, l'agencement, la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine immobilier.

La société a pour objet secondaire la conception et l'exécution des travaux de construction, de rénovation, de parachèvement, de décoration et de façades, le commerce de matériaux de construction, de l'exploitation d'une agence immobilière, de gestion et de promotion, l'achat, la vente et la location de biens immobiliers. Elle peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut aussi accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

En plus, elle pourra prendre de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.



**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - **Art. 7.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 1 <sup>er</sup> lundi du mois de juin à 19h00 à Binsfeld au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.



- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3. Par dérogation aux dispositions statutaires le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée des actionnaires qui se tiendra consécutivement à la constitution.

#### Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur André TRIOLET	50 actions
2) Madame Myriam FRANCQ	50 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

#### Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- A) Monsieur Laurent KAISER, né le 15 février 1981 à Seraing (Belgique), domicilié au 5, rue de la Marie à L-8809 Arsdorf;
- B) Monsieur Sébastien KAISER, né le 19 novembre 1983 à Seraing (Belgique), domicilié au 5, rue de la Marie à L-8809 Arsdorf:
- C) Madame Emilie KAISER, née le 22 mai 1985 à Seraing (Belgique), domiciliée au 144, rue de la Fragnée à B-4000 Liège.
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fiduciaire Treuconsult S.A., avec siège social à L-1945 Luxembourg 3, rue de la Loge et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.196.

- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 6) Le siège social est fixé au 25, rue Principale à L-9946 Binselfd.

#### Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que deux de ses membres était présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Sébastien KAISER, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Francq et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50953. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159812/166.

(110185648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

# Violet Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 25.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159384/9.

(110185080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Transalliance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3487 Dudelange, Krackelshaff, ancienne route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 32.666.

Les comptes annuels et le rapport de révision au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159369/10.

(110184874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Trustee International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.770.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159371/10.

(110185112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 42.001,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.667.

In the year two thousand and eleven, the twenty-ninth day of August, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of CAD 42,000.- (the Company). The Company has been incorporated on August 26, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

There appeared:

BlackRock Corporate High Yield Fund V, Inc., a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 55 East 52  $^{\rm nd}$  Street, New York, NY 10055, United States of America,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:



- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each to forty-two thousand and one Canadian Dollars (CAD 42,001.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) having the same rights and obligations as the existing shares.
  - 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash.
- 3. Subsequent amendment to the article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Citco Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.
  - 5. Miscellaneous.
  - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each to forty-two thousand and one Canadian Dollars (CAD 42,001.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) having the same rights and obligations as the existing shares.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new share having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to four hundred and forty nine thousand nine hundred and ninety-nine Canadian dollars and fifty cents (CAD 449,999.50) to be allocated as follows:

- one Canadian Dollar (CAD 1.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- two hundred four hundred and forty nine thousand nine hundred and ninety-eight Canadian dollars and fifty cents (CAD 449,998.50) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of four hundred and forty nine thousand nine hundred and ninety-nine Canadian dollars and fifty cents (CAD 449,999.50) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"**Art. 5.1.** The share capital is set at forty-two thousand and one Canadian dollars (CAD 42,001.-), represented by forty-two thousand and one (42,001) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each."

# Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Alter Domus Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

# Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro ( $\leq$  2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.



The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois d'août, par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de CAD 42.000,- (la Société). La Société a été constituée le 26 août 2011 suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

#### A comparu:

BlackRock Corporate High Yield Fund V, Inc., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 55 East 52 <sup>nd</sup> Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à quarante-deux mille un dollar canadiens (CAD 42.001,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- 2. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y faire figurer l'augmentation du capital social spécifiée au point 1.
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Citco Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.
  - 5. Divers.
  - III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à quarante-deux mille un dollar canadiens (CAD 42.001,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

# Souscription – Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars canadiens et cinquante cents (CAD 449.999,50), devant être affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de un dollar canadien (CAD 1,-) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens et cinquante cents (CAD 449.998,50) au compte de prime d'émission de la Société.



Le montant de quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars canadiens et cinquante cents (CAD 449.999,50) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnait expressément.

#### Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts pour y faire figurer les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5.1. Le capital social est fixé à quarante-deux mille un dollars canadiens (CAD 42.001,-), représenté par quarante-deux mille une (42.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune."

# Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Citco Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011159667/160.

(110185621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

# TCA Opportunity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.953.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of October, before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TCA Opportunity Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155.953, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated 16 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2489 of 17 November 2010 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated 9 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations CN°1740 of 1 st August 2011.

#### THERE APPEARED:

TCA Opportunity Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155.933 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Cédric BRADFER, private employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.



The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

- I. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) represented by a total twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-);
  - II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
  - III. The agenda of the Meeting is worded as follows:
  - (a) change of registered address of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 2, first and second paragraphs, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
  - (c) delegation of powers;
  - (d) miscellaneous.
  - IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

#### Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2, first and second paragraphs, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers."

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

# Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred euro (EUR 700).

# Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

# Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'octobre, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TCA Opportunity Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.953, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°2489 du 17 novembre 2010 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°1740 du 1 er août 2011.

### A COMPARU:



TCA Opportunity Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.933 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:
- I. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) représenté par un total de douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un euro (EUR 1,-);
  - II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;
  - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:
  - (a) modification du siège social de la Société;
- (b) modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;
  - (c) délégation des pouvoirs;
  - (d) divers.
  - IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus»

# Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions cidessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent euros.

# Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46673. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159360/130.

(110184817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Ugos S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.015.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.11.2011.

Pour: UGOS S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2011159375/15.

(110185058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Tucalibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7378 Bofferdange, 1C, rue Théodore Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 152.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159372/10.

(110184661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# XGo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.233.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159407/9.

(110184682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Vertbois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 26.700.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159381/10.

(110185279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

### V-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.032.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 15 novembre 2011.

V-Lux S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011159377/15.

(110185122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# V-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.032.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour V-Lux S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159378/15.

(110185133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# V-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.032.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour V-Lux S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Fides (Luxembourg) S.A.

**Signatures** 

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159379/15.

(110185139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# 2 BB-IDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.712.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159418/9.

(110185305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Venables (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.158.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 octobre 2007

**EXTRAIT** 

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENABLES (Luxembourg) SARL Référence de publication: 2011159380/12.

(110184690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Van Dale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 57.331.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Signature Le mandataire

Le mandataire

Référence de publication: 2011159383/13.

(110184639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Visualsound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011159385/10.

(110184799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

## VLG Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VLG CONSULTING SARL

Signatures

Référence de publication: 2011159386/11.

(110185111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# E. De Nil & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 122.608.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de E. De Nil & Cie tenue au siège social le 16 septembre 2011 à 11 heures

# Résolutions

1. L'Assemblée approuve la modification de l'adresse de l'associé commandité et gérant:

Eddy Maria Frans DE NIL

Manderfeld 22

4760 BÜLLINGEN

Belgique

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procèsverbal par les membres du bureau.



Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Eddy De Nil

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2011159725/20.

(110185600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

# VTF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011159387/10.

(110184813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Wandsworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159389/10.

(110185193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R.C.S. Luxembourg G 33.

Lors de l'Assemblée générale de la Fondation pour le planning familial et l'éducation sexuelle du 12 juillet 2011, le conseil d'administration a procédé à la nomination d'un nouvel administrateur conformément à l'article 5 des statuts de la Fondation.

A été nommé administrateur

Monsieur Marc ANGEL, demeurant à L-1364 Luxembourg, 11, rue de Crécy.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Mady ROULLEAUX / Manou WORRE

Trésorière / Présidente

Référence de publication: 2011159580/15.

(110185361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# WDC S.A., Weerts Development Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 142.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011159394/11.

(110185213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# CEHTRA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 103.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



AKELYS EUROPEAN SCORE 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2011159568/13.

(110185365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 164.740.

# **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Subtone Investments S. à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18 <sup>th</sup> , 1933 and of December 28 <sup>th</sup> , 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.



The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.



Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

- **Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 11. General meetings of shareholders.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
  - **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1 st January and closes on the 31 st December.
- **Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the Company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.



The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31 st day of December 2012.

# Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PY-RAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

# Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following legal entity Is appointed as Sole Manager for an undetermined duration:
- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098;
  - 2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le onzième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Liga Jakusenoka, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Subtone Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.



Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procèsverbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.



Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
  - Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la Société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

- **Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.
- Art. 18. Dissolution Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

- **Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.
- **Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.



# Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

# Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La société suivante est nommé en qualité de Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098;
  - 2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

# Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé L. Jakusenoka, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2420. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159315/405.

(110185449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Willow Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159403/10.

(110184720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# WP International IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 77.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.809.

Les comptes annuels pour la période du 28 juillet 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159405/11.

(110184970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.



# WP International V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.030.

Les comptes annuels pour la période du 30 septembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159406/11.

(110184971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Palos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.088.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

Qu'ont été déclarées closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PALOS S.A., préqualifiée, en date du 17 novembre 2011.

Le 22 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Maître Yusuf MEYNIOGLU

Le liquidateur

Référence de publication: 2011159608/18.

(110185331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# LinguaLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 121.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18 novembre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011159598/14.

(110184854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Torem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.611.

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TOREM S.A. en liquidation", R.C.S. Luxembourg N° B 71611 ayant son siège social à Luxembourg, au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, constituée par acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 889 du 25 novembre 1999.



Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2698 du 8 décembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, juriste, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, juriste, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal, pour en former partie intégrante et essentielle, ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
- 2. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.
  - 3. Fixation du siège social dans la Commune de 31020 San Fior (Treviso) Italie, à Via Ungaretti, 14.
  - 4. Modification de la dénomination sociale en "IMMOBILIARE TOREM S.r.I", in liquidazione.
  - 5. Démission du liquidateur en place et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
  - 6. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit Italien.
  - 7. Nomination d'un nouveau liquidateur.
- 8. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
  - 9. Effet juridique relative aux résolutions prises.
- 10. Mandat à donner à Mme Alessandra GAVA aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et/ou aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.
  - 11. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 11 novembre 2011 de la société au Luxembourg, qui clôture avec un résultat de (EUR 16.758,-), lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

# Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

# Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie, dans la Commune de San Fior (Treviso), à Via Ungaretti, 14, I-31020 -Italie.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "IMMOBILIARE TOREM S.R.L." in liquidazione.



# Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission du liquidateur en place, la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation Italienne, auront désormais le teneur suivante:

#### **STATUTO**

#### Titolo I. Denominazione - Sede - Durata

- **Art. 1. Denominazione.** È costituita una società a responsabilità limitata che agirà sotto la denominazione sociale "IMMOBILIARE TOREM S.R.L.".
- **Art. 2. Sede.** La società ha sede nel comune di San Fior (TV), all'indirizzo risultante dall'iscrizione eseguita presso il Registro delle Imprese.

L'organo amministrativo ha facoltà di istituire e sopprimere ovunque, sia in Italia che all'estero, unità locali operative, quali ad esempio, uffici amministrativi, stabilimenti, depositi, cantieri, recapiti, agenzie e rappresentanze nonché di trasferire la sede sociale nell'ambito del comune sopra indicato.

Spetta invece ai soci, riuniti in forma assembleare, l'istituzione di sedi secondarie o il trasferimento della sede sociale in altro Comune.

**Art. 3. Durata.** La durata della società è stabilita dalla data della sua legale costituzione sino al 31 (trentuno) dicembre 2020 (duemilaventi), salvo proroga oppure anticipato scioglimento.

# Titolo II. Oggetto sociale

Art. 4. Attività della società. La società ha per oggetto l'esercizio di attività immobiliare, intesa nella sua più ampia accezione; in particolare, essa potrà esercitare le seguenti attività: l'acquisto, la vendita, la permuta, la gestione, la locazione, l'affitto e l'amministrazione di beni immobili, con qualunque destinazione ed ovunque ubicati; la costruzione, la ristrutturazione, il ripristino, il restauro, la manutenzione, la demolizione, in proprio e per conto di terzi, anche in appalto, di fabbricati, di edifici di ogni tipo e destinazione, nonchè di opere edili di ogni genere; la lottizzazione di terreni per la realizzazione di complessi immobiliari, la realizzazione di opere di urbanizzazione primaria e secondaria; la trasformazione di terreni agricoli incolti; le lavorazioni di terra e scavi; la realizzazione di impianti per la produzione e la distribuzione di energia, per le telecomunicazioni, di sollevamento e trasporto; costruzioni e pavimentazioni stradali; rilevazioni topografiche ed esplorazione del sottosuolo, trivellazioni e pozzi; il consolidamento dei terreni e l'esecuzione di opere speciali nel sottosuolo; la realizzazione, gestione e manutenzione di acquedotti, fognature, impianti di irrigazione e di sistemazione idraulica, di potabilizzazione e depurazione delle acque, di trattamento dei rifiuti; la realizzazione di complessi turistici, residenziali e sportivi, di strutture recettive nonchè la loro gestione, ivi compreso l'esercizio di attività di ristorazione e somministrazione di alimenti e bevande, per conto proprio o di terzi; l'assunzione complementare ed accessoria delle precedenti.

La società, esclusivamente al fine di realizzare l'oggetto sociale ed in via non prevalente, potrà, infine, effettuare tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari e finanziarie, ritenute necessarie o utili, purchè strumentali alle attività definite nell'oggetto sociale ed escluse le attività finanziarie o di intermediazione mobiliare esercitate nei confronti del pubblico nonché le attività di cui alla L. 23/11/1939, n. 1815.

Potrà, in particolare, concedere fideiussioni, avalli, cauzioni, garanzie in genere, anche a favore di terzi, nonchè assumere, a scopo di investimento e non di collocamento sul mercato, sia direttamente che indirettamente, partecipazioni e interessenze in altre società ed imprese aventi oggetti analoghi o complementari al proprio, nei limiti previsti dall'art. 2361 del Codice Civile.

# Titolo III. Capitale sociale - Quote di partecipazione

Art. 5. Capitale sociale - Quote - Versamenti e finanziamenti dei soci. Il Capitale della società e' fissato in Euro 32.000,00 (trentaduemila/00).

È consentito il finanziamento a titolo oneroso o gratuito da parte dei soci e la raccolta del risparmio presso i soci nei limiti e con le modalità consentite dalle vigenti disposizioni di legge in materia bancaria e creditizia e dalla correlata normativa secondaria.

Salvo contraria espressa previsione, i versamenti effettuati, anche senza formale deliberazione, dai soci in conto capitale non producono interessi; parimenti infruttiferi saranno eventuali finanziamenti e/o anticipazioni fatti dai soci alla Società, o a terzi per suo conto, quando non siano stati preventivamente ed espressamente subordinati alla loro fruttuosità o questa non risulti dal bilancio regolarmente approvato.

È attribuita alla competenza dei soci, i quali decideranno con la maggioranza dei due terzi del capitale sottoscritto, l'eventuale emissione di titoli di debito di cui all'articolo 2483 C.C.



Art. 6. Domiciliazione. La Società istituisce il libro dei soci, da tenersi a cura dell'organo amministrativo secondo le disposizioni dettate in materia di società per azioni, in quanto compatibili.

Fermo restando l'obbligo di cui all'articolo 2470 del CC del deposito nel registro delle imprese, l'efficacia di eventuali cessioni di quote nei confronti della società e la legittimazione all'esercizio dei diritti sociali è subordinata all'iscrizione nel libro dei soci.

Il domicilio dei soci, per i loro rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci, nel quale essi hanno facoltà di richiedere l'annotazione del proprio numero di utenza fax e indirizzo e-mail; quivi, se non diversamente e specificatamente disposto, vanno fatte le eventuali comunicazioni di legge o statuto.

Al fine dell'aggiornamento del Libro dei Soci, i soci e gli aventi diritto dovranno tempestivamente comunicare alla Società:

- l'atto di trasferimento delle quote avvenuto a qualsiasi titolo, compresi i trasferimenti di diritti di usufrutto e di nuda proprietà e di costituzione di garanzie reali sulle quote stesse, nonché copia della ricevuta di deposito per l'iscrizione del medesimo presso il Registro delle Imprese;
  - la variazione del proprio domicilio;
  - l'eventuale numero di telefax e/o l'indirizzo di posta elettronica.

in comunione con conseguente nomina del rappresentante comune.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni. Le quote sono liberamente trasferibili per atto tra vivi e in caso di morte. In caso di trasferimento della partecipazione a causa di morte a una pluralità di soggetti, la partecipazione stessa si suddividerà automaticamente tra gli stessi in proporzione alla propria quota di acquisto per causa di morte, solo qualora entro sei mesi dalla morte del socio tutti gli aventi diritto non comunichino alla società di voler mantenere la partecipazione

### Titolo IV. Diritto al voto, decisioni dei soci e assemblea

**Art. 8. Diritto di voto.** Ogni socio ha diritto al voto in misura proporzionale alla sua partecipazione. Il socio moroso non può partecipare alle decisioni dei soci.

Art. 9. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge e dal presente statuto. In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- 1) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- 2) la nomina degli amministratori;
- 3) la nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- 4) le modificazioni del presente Statuto;
- 5) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
  - 6) la nomina dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione.

Salvo per le decisioni di cui ai numeri 4), 5) e 6) del comma precedente nonché per tutte quelle in cui la legge o il presente Statuto attribuiscono la competenza all'assemblea, oppure salvo il caso in cui il procedimento assembleare sia richiesto da uno o più amministratori o da un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci sono adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, senza particolari vincoli, purchè siano assicurati a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione ed una adeguata informazione.

In caso di consultazione scritta, le decisioni dei soci sono adottate mediante approvazione per iscritto di un documento da parte di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale sociale sottoscritto, non computandosi la parte rappresentata dai soci che hanno espressamente fatto constare della loro astensione; il procedimento di approvazione deve concludersi nel termine massimo di trenta giorni lavorativi o nel diverso termine indicato nella proposta di consultazione, purchè non inferiore a tre giorni lavorativi. La proposta di deliberazione dovrà essere inviata a tutti gli aventi diritto, al rispettivo domicilio risultante dai libri sociali, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento.

Art. 10. Assemblea. L'assemblea rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni prese in conformità alla legge ed al presente statuto obbligano tutti i soci ancorchè non intervenuti o dissenzienti. La constatazione della legale costituzione dell'Assemblea è fatta dal rispettivo Presidente e, una volta avvenuta tale constatazione, la validità delle sue deliberazioni non può essere contestata per astensione dal voto o per l'eventuale allontanamento di intervenuti che abbiano a verificarsi per qualsiasi ragione o motivo nel corso dell'adunanza; i quorum deliberativi devono comunque sussistere al momento della votazione.

**Art. 11. Modalità di convocazione.** L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo, anche fuori dalla sede sociale purchè in uno stato membro della Unione Europea. In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dal collegio sindacale, se nominato.

La convocazione è effettuata mediante avviso, contenente l'indicazione del giorno, del luogo, dell'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare, spedito almeno otto giorni prima dell'adunanza o, se spedito successivamente, ricevuto



dagli aventi diritto almeno cinque giorni prima dell' adunanza, con lettera raccomandata, fax o messaggio di posta elettronica, fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dal libro dei soci o al numero di utenza fax o all'indirizzo e-mail indicati nel libro soci.

Nell'avviso può essere prevista un'ulteriore data di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita.

Art. 12. Diritto di intervento nell'assemblea. Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci che risultino iscritti nel Libro dei Soci al momento dell'Assemblea.

Ogni socio avente diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio conferendo semplice delega scritta recante il nome del rappresentante, da conservarsi dalla società.

Se la delega è stata conferita per singola assemblea essa ha effetto anche per la seconda convocazione.

È ammessa anche una delega a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno.

- **Art. 13. Svolgimento dell'assemblea.** L'assemblea è regolarmente costituita in prima convocazione con la presenza di tanti soci che rappresentino, in proprio e per delega, almeno i due terzi del capitale sociale e delibera con il voto favorevole dei soci che rappresentino:
- a) almeno i due terzi del capitale sociale nei casi previsti dai numeri 4), 5) e 6) del 2°comma del superiore articolo n. 9:
  - b) più della metà del capitale sociale, negli altri casi.
- In seconda convocazione, l'assemblea delibera, rispettivamente ed alternativamente nei casi sopra specificati alle lettere a) e b), con il voto favorevole dei soci che rappresentino:
  - a) più della metà dell'intero capitale sociale;
  - b) la maggioranza del capitale sociale intervenuto, qualsiasi esso sia.

L'assemblea è presieduta dal Presidente del consiglio di amministrazione, dall'amministratore unico o, in mancanza, dalla persona designata dagli intervenuti. Il Presidente dell'assemblea verifica la regolarità della costituzione, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola il suo svolgimento ed accerta i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

In ogni caso la deliberazione s'intende adottata quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e sindaci sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Sono valide le assemblee tenute con mezzi di telecomunicazione alle seguenti condizioni delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati delle votazioni;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione:
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
  - che in tutti i luoghi audio e/o video collegati in cui si tiene la riunione sia predisposto il foglio delle presenze.

Nel caso in cui le assemblee siano tenute con mezzi di telecomunicazione, l'avviso di convocazione può prevedere anche l'espressione del voto per corrispondenza, fissando contestualmente le modalità di spoglio, di proclamazione e di verbalizzazione dei risultati delle votazioni.

**Art. 14. Verbale dell'assemblea.** Le deliberazioni dell'assemblea devono risultare da verbale sottoscritto dal Presidente e dal segretario, se nominato, o dal notaio.

Il verbale deve indicare la data dell'assemblea ed, anche in allegato, l'identità dei partecipanti ed il capitale rappresentato da ciascuno; deve, altresì, indicare le modalità ed il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti.

Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni.

Il verbale, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

## Titolo V. Amministrazione e rappresentanza

**Art. 15. Amministratori.** La società è amministrata alternativamente, su decisione dei soci presa ai sensi dell' art. 9 del presente Statuto, fatta eccezione per i primi amministratori nominati in sede di atto costitutivo, da un consiglio di amministrazione composto da due a cinque membri o da un amministratore unico, oppure da un organo amministrativo pluripersonale di natura non collegiale i cui membri potranno agire in via disgiunta o in via congiunta a seconda di quanto è stabilito in sede di nomina.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intenderà nominato un Consiglio di Amministrazione.

Possono essere eletti alla carica di amministratore anche non soci della società.



L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società, niente escluso od eccettuato, salvo quanto per legge e per Statuto è riservato alle decisioni dei soci o alla competenza dell'assemblea.

Gli Amministratori durano in carica a tempo indeterminato e cioè fino a revoca o dimissioni ovvero per il diverso periodo di durata fissato dai soci all'atto della nomina e sono rieleggibili. L'amministratore dimessosi o revocato, anche immotivatamente, senza giusta causa o giustificato motivo, non ha diritto a risarcimento o indennità alcuna.

Sino a contraria deliberazione dell'Assemblea, gli Amministratori non sono vincolati al divieto di cui all'art. 2390 del C.C.

Qualora non vi abbiano provveduto i soci all'atto della nomina, il Consiglio di amministrazione elegge tra i suoi membri un Presidente e un Vice Presidente che, eventualmente, lo sostituisca nei casi di sua assenza o impedimento; essi rimarranno in carica per tutta la durata del mandato degli amministratori. Venendo a mancare un membro del Consiglio di Amministrazione, esso deve essere sostituito con semplice delibera degli Amministratori rimanenti e rimane in carica fino alla assemblea successiva. Qualora, per dimissioni o per altra causa, venga a mancare prima della scadenza del mandato più della meta' degli Amministratori ovvero uno di essi nel caso m cui l'organo amministrativo sia composto di due soli membri, si ritiene dimissionario l'intero organo amministrativo e deve essere sottoposta alla decisione dei soci la nomina del medesimo; nel frattempo, gli amministratori superstiti possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione.

Art. 16. Consultazione scritta e adunanze del consiglio di amministrazione. Il Consiglio di Amministrazione delibera con il voto favorevole della maggioranza degli Amministratori in carica; le relative decisioni sono adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, anche tramite fax o posta elettronica. In tal caso dai documenti sottoscritti dagli Amministratori devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa.

Il Consiglio di Amministrazione potrà riunirsi, anche in luogo diverso dalla sede sociale, purchè nell'Unione Europea, tutte le volte che il Presidente lo riterrà opportuno o quando ne venga fatta espressa richiesta da almeno uno dei suoi membri. In tal caso, la convocazione sarà fatta dal Presidente mediante avviso spedito a tutti gli Amministratori con qualsiasi mezzo idoneo, compresi telefax e messaggio di posta elettronica, ad assicurare la prova dell' avvenuto ricevimento almeno tre giorni prima dell' adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. In difetto di tali formalità saranno, comunque, valide le riunioni totalitarie.

Sono ugualmente valide le riunioni tenute con mezzi di telecomunicazione alle seguenti condizioni delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proc1amere i risultati delle votazioni;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione:
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Le deliberazioni intervenute nel corso delle riunioni del Consiglio di Amministrazione saranno valide se prese alla presenza della maggioranza dei membri e con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti; se il consiglio è composto da più di due membri, in caso di parità, prevale il voto del Presidente.

- Art. 17. Rappresentanza sociale. La rappresentanza sociale di fronte ai terzi ed in giudizio spetta all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione e/o ai singoli consiglieri nonché agli amministratori non formanti un organo collegiale, nei limiti dei poteri ad essi attribuiti.
- Art. 18. Deleghe. L'amministratore Unico o il Consiglio di Amministrazione o gli amministratori, congiuntamente o disgiuntamente a seconda di quanto stabilito all'atto della nomina, potranno conferire deleghe particolari ed attribuire poteri di firma sociale a nominati procuratori, anche non soci, per specifiche esigenze determinandone i limiti e le modalità di esercizio. Il Consiglio di Amministrazione può, altresì, delegare le proprie attribuzioni ad un comitato esecutivo, formato da due o più dei suoi membri, ovvero a uno o più amministratori delegati, eletti nel suo seno, determinando i limiti della delega ed il rispettivo compenso; quest'ultimo, comunque, verrà fissato devolvendo parte o tutto il compenso di cui al successivo articolo 19 spettante al Consiglio.
- **Art. 19. Compensi degli amministratori.** All'Amministratore Unico o agli amministratori o ai membri del Consiglio potranno essere riconosciuti, oltre al rimborso delle spese fatte in ragione del loro ufficio, un compenso annuo per l'opera svolta, anche sotto forma di partecipazione agli utili, nonché una indennità di fine rapporto, stabiliti in misura e nelle forme decise dai soci all'atto della nomina o successivamente.

## Titolo VI. Controllo dei soci

Art. 20. Controllo dei soci. I soci che non partecipano all'amministrazione hanno diritto di avere dagli amministratori notizie sullo svolgimento degli affari sociali e di consultare, anche tramite professionisti di loro fiducia, i libri sociali ed i documenti relativi all'amministrazione.



## Titolo VII. Controllo contabile e collegio sindacale

Art. 21. Nomina facoltativa e nomina obbligatoria. La nomina del collegio sindacale e/o del soggetto incaricato della revisione contabile è effettuata con decisione dei soci, i quali, in caso di nomina facoltativa, ne determinano contestualmente le competenze ed i poteri, oltre che il relativo compenso.

La nomina del collegio sindacale è obbligatoria quando ricorrono le condizioni di legge; in tal caso, i soci possono decidere di affidare il controllo contabile allo stesso collegio sindacale ovvero, in alternativa, a un revisore contabile o ad una società di revisione, iscritti nel registro istituito presso il Ministero della giustizia. Il Collegio Sindacale, se nominato, è composto da tre Sindaci effettivi e due supplenti. Il Collegio Sindacale e il soggetto incaricato della revisione contabile durano in carica per tre esercizi e scadono alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica; la cessazione ha effetto nel momento in cui l'organo di controllo è stato ricostituito. I membri del collegio sindacale e l'eventuale soggetto incaricato della revisione contabile sono rieleggibili; ad essi spettano i compensi previsti dalle rispettive tariffe professionali.

Nei casi di obbligatorietà della nomina del collegio sindacale, qualora il controllo contabile sulla società sia esercitato da un revisore contabile, almeno un membro effettivo ed uno supplente devono essere scelti tra gli iscritti nel Registro dei Revisori Contabili; i restanti membri, se non iscritti in tale registro, devono essere scelti fra gli iscritti negli albi professionali individuati dalle norme vigenti o fra i professori universitari di ruolo in materie economiche e giuridiche; qualora, invece, il controllo contabile sulla società sia affidato al collegio sindacale, tutti i sindaci devono essere nominati tra gli iscritti al Registro dei revisori contabili.

#### Titolo VIII. Bilancio e utili

Art. 22. Bilancio d'esercizio. L'esercizio sociale, coincidente con l'anno solare, si chiude al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Gli amministratori provvedono, entro i termini e sotto l'osservanza delle disposizioni di legge, alla compilazione del Bilancio d'esercizio, corredandolo dalla nota integrativa e, se prescritta, dalla relazione sull'andamento della gestione sociale. Il bilancio d'esercizio deve essere presentato ai soci entro il termine di centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale ovvero, qualora ricorrano le ipotesi in cui la legge lo consente, nel più ampio termine di centottanta giorni.

**Art. 23. Utili.** Gli utili netti dell'esercizio, effettuato l'accantonamento di almeno il 5% (cinque per cento) al fondo di riserva legale fino a che questo non abbia raggiunto il quinto del capitale, salvo diverse disposizioni che possono essere prese dai soci, saranno tra i medesimi soci ripartiti in proporzione alle rispettive quote.

I dividendi non riscossi andranno prescritti a favore del fondo di riserva dopo cinque anni dal giorno in cui divennero esigibili.

# Titolo IX. Scioglimento e liquidazione

**Art. 24. Scioglimento e liquidazione.** Nel caso di scioglimento della Società, per qualsiasi causa, l'assemblea determina le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori fissandone i poteri.

# Titolo X. Clausola compromissoria

Art. 25. Clausola compromissoria. Le eventuali controversie che sorgessero fra i soci o fra i soci e la Società, anche se promosse da amministratori e sindaci (se nominati) ovvero nei loro confronti e che abbiano per oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, semprechè per le medesime la legge non preveda l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, saranno decise da un Collegio Arbitrale, composto di tre membri tutti nominati, entro trenta giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente, dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti di Treviso, che dovrà altresì provvedere ad indicare quale tra i tre arbitri così nominati dovrà svolgere la funzione di Presidente. Nel caso di mancata nomina nei termini vi provvederà, su istanza della parte più diligente, il Presidente del Tribunale di Treviso.

Il Collegio Arbitrale deciderà a maggioranza entro novanta giorni dalla costituzione, secondo equità ed in modo vincolante per le parti, con lodo non impugnabile e con dispensa da ogni formalità di procedura e dall'obbligo di deposito del lodo.

Si applicano in ogni caso le disposizioni imperative di cui agli articoli n. 35 e 36 del D.Lgs. 17 gennaio 2003 n. 5.

### Titolo XI. Disposizione generale

**Art. 26. Rinvio.** Per quanto non è espressamente contemplato nel presente statuto si fa riferimento e rinvio alle disposizioni del Codice Civile in materia di società a responsabilità limitata nonchè alle altre leggi speciali vigenti in materia e, in quanto compatibili, a quelle in tema di società per azioni.

# Septième résolution

En remplacement du liquidateur démissionnaire, la personne suivante est nommée en qualité de liquidateur de la Société devenue italienne:

- Madame Alessandra GAVA, née à Vittorio Veneto le 5 septembre 1967, domiciliée à Via Allegranzi, 15, I-31016 Cordignano (Treviso), Code Fiscal: GVA LSN 67B45 M089B

lequel mandat continuera jusqu'à révocation.



#### Huitième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien;
  - De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

#### Effet juridique

Les résolutions prises aux points 1 à 8 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

## Neuvième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Alessandra GAVA, préqualifiée-aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

#### Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trentedeux mille euros (EUR 32.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50962. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159368/370.

(110185349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

#### Yoko Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.605.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159408/10.

(110185527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.405.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un transfert de parts sociales effectué en date du 15 novembre 2011, que la société AllianceBernstein Holdings (Cayman) Limited ayant son siège social au Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, lles Caymans a cédé la totalité des 33.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. à AllianceBernstein Preferred Limited ayant son siège social au 50 Berkeley Street, Londres W1| 8HA, Royaume-Uni.

Suite à ce transfert, la totalité des 33.000 parts sociales de la société AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. sera détenue par AllianceBernstein Preferred Limited.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011159557/16.

(110185409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Bella Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 1, place Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 132.327.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2011.

Pour la gérance Signature

Référence de publication: 2011159560/12.

(110184906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Gioca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.749.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2011

Il est décidé de nommer Monsieur Roberto ROZZI, administrateur de sociétés, né le 16 mars 1951 à Rome, Italie, demeurant au 455, Via Ostiense, I-00146 Rome Italie, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Giuseppe TAMPALINI, administrateur démissionnaire avec effet au 17 novembre 2011.

Monsieur Roberto ROZZI terminera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159786/15.

(110185314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

# CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011159562/11.

(110185394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

#### CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011159563/11.

(110185327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.



## CCP Acquisition III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Eric LECHAT** 

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011159564/11.

(110185345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011159565/11.

(110185348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# HN 2 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9968 Lausdorn, R.C.S. Luxembourg B 93.379.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159585/10.

(110184993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# CCP Holdings II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011159566/11.

(110185357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# CCP Holdings III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011159567/11.

(110185358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.



## HN 2 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1. R.C.S. Luxembourg B 93.379.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159586/10.

(110184996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

## Ecolab Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 16.324.626,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 153.397.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ecolab Co., an unlimited liability company incorporated and governed by the laws of the Province of Nova Scotia (Canada), having its registered address at 1300 -1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax NS, B3J 3R7, Canada, registered with the Registry of Joint Stock Companies of the Province of Nova Scotia, Canada, under number 3093115,

here represented by Ms Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney established on November 14, 2011.

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Ecolab Lux 4 S.à r.l.", having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153 397 (hereafter "the Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Fernand UNSEN, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 28 th, 2010 published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1313 on June 25 th, 2010.
- II. The Company's share capital is set at sixteen million three hundred and twenty-four thousand six hundred and sixteen Euro (EUR 16,324,616.-), represented by sixteen million three hundred and twenty-four thousand six hundred and sixteen (16,324,616) shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each.
- III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

## First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by ten Euro (EUR 10.-) in order to raise it from its present amount of sixteen million three hundred and twenty-four thousand six hundred and sixteen Euro (EUR 16,324,616.-) to sixteen million three hundred and twenty-four thousand six hundred and twenty-six Euro (EUR 16,324,626.-) by the creation and issue of ten (10) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

# Subscription - Payment

Thereupon, Ecolab Co., prenamed, declared to subscribe to ten (10) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of sixty-five million five hundred thousand Euro (EUR 65,500,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary (the "Cash Contribution").

The excess amount of the Cash Contribution in the amount of sixty-five million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety Euro (EUR 65,499,990.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

### Second resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:



"Art. 6. The share capital is fixed at sixteen million three hundred and twenty-four thousand six hundred and twenty-six Euro (EUR 16,324,626.-) represented by sixteen million three hundred and twenty-four thousand six hundred and twenty-six (16,324,626) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

Ecolab Co., une société de droit canadien ayant son siège social à 1300 - 1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax NS, B3J 3R7, Canada, inscrite auprès Registre de Commerce et des Sociétés de la province Nova Scotia sous le numéro 3093115,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach], Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Ecolab Lux 4 S.à r.l." ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 397 (ci-après "la Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri BECK, notaire, résidant Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 Mai 2010, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1313 le 25 juin 2010.
- II. Le capital social de la Société est fixé à seize millions trois cent vingt-quatre mille six cent seize euros (EUR 16.324.616,-) représenté par seize millions trois cent vingt-quatre mille six cent seize (16.324.616) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
  - III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de seize millions trois cent vingt-quatre mille six cent seize euros (EUR 16.324.616,-) à seize millions trois cent vingt-quatre mille six cent vingt-six euros (EUR 16.324.626,-) par la création et l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

# Souscription – Libération

Sur ce, Ecolab Co., prénommée, déclare souscrire aux dix (10) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de soixante-cinq millions cinq cent mille euros (EUR 65.500.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant ("l'Apport en Numéraire").



Le montant excédentaire de l'Apport en Numéraire d'un montant de soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-euros (EUR 65.499.990,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

#### Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

"Art. 6. Le capital social est fixé à seize millions trois cent vingt-quatre mille six cent vingt-six euros (EUR 16.324.626,-) représenté par seize millions trois cent vingt-quatre mille six cent vingt-six (16.324.626) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires".

#### Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2011. Relation: ECH/2011/2004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159728/130.

(110185715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

# HN 2 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 93.379.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159587/10.

(110184997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Novenergia III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.318.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société CUSTOM S.A. Signature

Référence de publication: 2011159605/12.

(110185384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

## HN 2 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 93.379.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159588/10.

(110184998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# HN 2 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 93.379.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159589/10.

(110184999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

#### Line2Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 novembre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011159599/14.

(110184846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

#### Luxvelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 34.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 novembre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011159600/14.

(110184837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.



## Marbrerie SCHIFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn. R.C.S. Luxembourg B 92.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ulflingen, le 18 novembre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011159601/14.

(110184839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

## Moriz Medizintechnik Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 9, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 118.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 novembre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011159603/14.

(110184853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

## MusiRent-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9940 Asselborn, 34, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 95.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 novembre 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011159604/14.

(110184841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

# Triton III LuxCo B 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.751.

L'adresse de Vader S.à r.l. a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 15 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011159351/12.

(110185475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck